

Communiqué de presse

mercredi 7 février 2007

Situation de Roland Veillet : une intersyndicale reçue au ministère

A la demande de Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une délégation intersyndicale a été reçue au ministère pour évoquer la situation et les revendications de Roland Veillet, conseiller principal d'éducation, qui a entamé une grève de la faim depuis le 24 décembre 2006.

Les représentants du ministre ont été très attentifs aux informations concernant l'état de santé de Monsieur Veillet, qui suscite une préoccupation partagée. Ils ont rappelé que ce fonctionnaire bénéficiait de tous les droits et garanties statutaires qui s'attachent à son statut d'agent de l'Etat.

Le ministère précise que la sanction administrative prise à l'encontre de Roland Veillet en 2003 a été confirmée par deux fois, en 2004 et en 2006, par le juge administratif. Le choix de Monsieur Veillet de refuser, encore aujourd'hui, cette sanction, le place désormais en situation d'abandon de poste.

Il est à noter que Monsieur Veillet a récemment refusé d'être reçu par la Direction des ressources humaines de l'académie de Lyon pour envisager sa situation professionnelle. Quatre ans après les faits, la demande de mutation de Monsieur Veillet dans l'académie de Montpellier pourra toutefois être examinée avec une particulière attention.

Contacts presse

Cabinet :	Guénola du Couëdic	01 55 55 16 21
	Gwenaëlle Verpeaux	01 55 55 16 33
Service de presse		01 55 55 30 10
